

**POUR SOI
OU
POUR LES AUTRES
MAIS TOUJOURS
ACCOMPAGNÉ !**

**GUIDE DES
DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT
À
L'ENTREPRENEURIAT**

Contacts

SCUIO-IP - Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
Bâtiment A - Salle A 347
Tél. 01 49 40 67 17
Mél. scuio@univ-paris8.fr

Direction Vie de campus
Maison de l'étudiant
Tél. 01 49 40 71 39
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

I-Engage Poste Source - Centre Numérique d'Innovation Sociale
14 rue Waldeck Rochet
93300 Aubervilliers
Mél. incub-engage@univ-paris8.fr

PÉPITE PON - Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat Paris Ouest Nord
Université Paris Nanterre
200 avenue de La République
92200 Nanterre
Tél. 01 40 97 50 74
Mél. contact@pepите-pon.fr



www.univ-paris8.fr

**incubateur
ENGAGE**

épépите
Paris
Ouest Nord

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS

Vous êtes étudiant, porteur d'une idée ou d'un projet ?
Vous souhaitez entreprendre ? Vous êtes simplement curieux ? La gestion de projet vous intéresse ?
Vous souhaitez vous engager ?
Selon votre profil et vos envies, il existe différents dispositifs proposés par l'université Paris 8 vous permettant de conserver votre statut étudiant et les avantages associés !

LE STATUT NATIONAL D'ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR (SNEE)

Le SNEE vous permet en tant qu'étudiant(e) et/ou jeune diplômé(e) de Paris 8 d'être accompagné(e) dans la construction ou le développement de votre projet entrepreneurial quel qu'il soit, tout en poursuivant vos études et/ou en prolongeant votre statut étudiant.

Grâce au SNEE vous pouvez bénéficier de services pour vous lancer :

- Appui pour passer de l'idée au projet
- Aide à la recherche de financements
- Accompagnement personnalisé par deux tuteurs dont un référent du réseau PÉPITE et des professionnels
- Accès à l'espace de coworking du réseau PÉPITE pour une mise en réseau des étudiants-entrepreneurs et des partenaires praticiens
- Possibilité de signer un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

Pour qui ?

Tous les étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s, dès le baccalauréat. Il est ouvert à tous les projets (entreprise, association, activité indépendante, seul ou en collectif), quelles que soient les études suivies. Les étudiants-entrepreneurs conservent les mêmes avantages que les autres

étudiants (sécurité sociale, restauration, transports, bourse, etc.).

Quels sont les avantages de ce statut ?

- Des formations à l'entrepreneuriat en présentiel et/ou distanciel
- Un aménagement de votre emploi du temps (en concertation préalable avec le responsable de votre formation)
- Une substitution possible de votre stage obligatoire par le temps de travail passé sur votre projet

Comment obtenir le SNEE ?

- 1 - Se connecter toute l'année sur : snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- 2 - Votre dossier sera examiné par PÉPITE PON si vous êtes retenu(e).
- 3 - Vous serez convoqué(e) pour présenter votre projet à l'oral devant l'un des 3 comités de sélection annuels (octobre, janvier ou juin)

Le Diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) avec PÉPITE PON

Le D2E s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés de moins de 3 ans. Ce diplôme d'un an, renouvelable, permet d'obtenir une certification spécialisée dans l'entrepreneuriat et la gestion.

Une journée par semaine, vous pourrez bénéficier d'une formation au plus près des besoins de votre projet entrepreneurial.

Attention, si vous êtes jeune diplômé, l'inscription au DU D2E est obligatoire si vous souhaitez bénéficier du SNEE.

Pour en savoir plus
www.pepите-pon.fr

PÉPITE PON c'est quoi ?

Fondé en partenariat avec l'université Paris Nanterre, le PÉPITE PON, le **Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat Paris Ouest Nord** associe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), des acteurs économiques et des réseaux d'accompagnement ancrés sur le territoire Paris Nord Ouest. **Ses locaux sont situés à l'université Paris Nanterre et sont accessibles gratuitement à tous les étudiants entrepreneurs.**

Combien de temps ?

Le statut national étudiant-entrepreneur est attribué pour une année universitaire, renouvelable.

Combien ça coûte ?

C'est gratuit. Pour obtenir le statut national d'étudiant-entrepreneur, il ne vous sera demandé aucun paiement ni pour la démarche, ni lors de l'obtention du statut.

Et après ?

Chaque mois, vous recevez une newsletter indiquant les ateliers proposés par PÉPITE PON, la date de la réunion mensuelle ainsi que les différents concours, conférences et bien d'autres programmes auxquels vous pourrez participer en fonction de vos disponibilités et de ce qui vous correspond le mieux à vos besoins pour mener à bien votre projet.

S'initier à la création d'un projet collectif avec l'EC So skilled 1 idée / 1 projet

L'EC So skilled intensif 1 idée / 1 projet vous permet de développer la culture coopérative dans la gestion de projet collectif avec des étudiant(e)s de licence, toutes formations confondues. Il est proposé dans le catalogue Soft skills sous un format intensif d'une semaine, généralement à la fin du second semestre.

Pour en savoir plus
scuio@univ-paris8.fr

ENTREPRENEZ SEUL(E) OU À PLUSIEURS

COOP'EN 8, La coopérative étudiante éphémère de l'université Paris 8

Coop'en 8 vous permet, avec une quinzaine d'étudiants durant trois mois (d'avril à juillet), de créer et tester des activités économiques menées seul ou à plusieurs au sein d'une coopérative autogérée par le collectif d'étudiants. Étudiant-coopérateur, vous développez des activités en lien avec la plus grande coopérative d'entrepreneurs de France, Coopaname, qui compte plus de 600 entrepreneurs.



Durant cette expérience vous êtes accompagné(e) par deux personnes et bénéficiez d'appuis et d'ateliers pour vous outiller dans la conception, la prospection, la gestion de votre entreprise coopérative, la réalisation et la facturation de vos activités.

Pour qui ?

Tous les étudiants(e)s de l'Université. Pour les étudiants hors UE, il est nécessaire de détenir une autorisation de travail.

Combien de temps ?

Pour devenir étudiant-coopérateur, il faut être disponible obligatoirement au minimum 3 jours par semaine pendant les 3 mois de la coopérative éphémère, d'avril à juillet.

Quels sont les objectifs ?

- Découvrir un autre modèle économique et d'organisation du travail
- Expérimenter et mobiliser ses savoirs et compétences en situation professionnelle

- Découvrir la démarche entrepreneuriale et coopérative en développant concrètement des activités
- Développer des compétences en gestion de projet (coordination en équipe, planification stratégique, communication...)
- Faire l'expérience d'une alternative au stage permettant de travailler en autonomie, au sein d'un cadre collectif autogéré
- Développer son réseau professionnel

Avantage + :

En tant qu'étudiant-coopérateur, vous pouvez obtenir le SNEE et substituer votre stage obligatoire par cette expérience. Il est possible de renouveler votre SNEE après Coop'en 8 en signant un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) d'une durée de six mois vous permettant de pérenniser vos activités si vous le souhaitez.

Pour en savoir plus
scuio@univ-paris8.fr

POUR UN FORT IMPACT SOCIAL ET / OU ENVIRONNEMENTAL

I-ENGAGE

Intégrer l'incubateur de l'université Paris 8

L'université Paris 8 dispose de son propre incubateur ! I-Engage a pour mission d'accompagner des étudiantes et des étudiants entrepreneurs engagés dans l'Économie Sociale et Solidaire qui souhaitent avoir un fort impact social et/ou environnemental en Seine-Saint-Denis.



Pour qui ?

Tous les étudiants et jeunes diplômés qui souhaitent créer une association, une ONG, une coopérative, un fond de dotation, une entreprise solidaire. Que le projet soit collectif ou individuel I-Engage vous accompagne !

Quels sont les avantages ?

En intégrant l'incubateur I-Engage Paris 8, vous bénéficierez :

- Des ateliers collectifs pour développer vos compétences et votre pouvoir d'agir
- De rendez-vous de suivi et d'accompagnement de projets réguliers
- D'un espace de coworking et d'un espace de prototypage
- Des temps d'échanges, de partage et de co-développement avec d'autres porteurs de projet
- Des permanences téléphoniques avec des experts (juridique et RH)

Pour combien de temps ?

L'accompagnement se déroule sur une période de 9 mois.

Combien ça coûte ?

L'incubation au sein d'I-Engage est gratuite !

Comment postuler ?

Il vous suffit d'envoyer un email à cette adresse : incub-engage@univ-paris8.fr

Vous recevrez ensuite des propositions de date pour organiser un temps d'échange et d'ingénierie sur votre projet pour évaluer les besoins et possibilités d'accompagnement de votre projet.

Pour en savoir plus
incub-engage@univ-paris8.fr

PARCE QUE S'ENGAGER C'EST AUSSI ENTREPRENDRE !

S'engager bénévolement auprès d'actions collectives avec L'EC So skilled Engagement

L'EC So skilled Engagement s'adresse aux étudiants porteurs de projets ou déjà engagés au sein d'une association, structure d'utilité publique ou service de l'Université. Votre action bénévole, interne ou externe à l'Université, peut être valorisée et validée par l'attribution d'ECTS, si vous justifiez au minimum de 39 heures en association et que vous suivez 12h de formations universitaires obligatoires.

Pour en savoir plus
engagement.etudiant@univ-paris8.fr

Le diplôme Conduite de l'engagement associatif : Administration et développement des associations

Ce diplôme universitaire s'adresse aux étudiants souhaitant se spécialiser dans la gestion associative, mais aussi à toutes les personnes contribuant à la vie d'associations et cherchant à structurer leur activité. À l'issue de la formation, vous aurez perfectionné vos compétences en vue d'exercer des responsabilités de management et de conduites de projets dans le secteur associatif.

Pour en savoir plus
engagement.etudiant@univ-paris8.fr

Financer son projet : Le FSDIE

Le fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est une enveloppe budgétaire au sein de l'Université, destinée à financer les projets des étudiant(e)s et des associations étudiantes, pour un projet d'intérêt collectif ayant des retombées pour l'Université. Pour effectuer une demande de subvention, faire une demande de dossier auprès du pôle événementiel et initiatives étudiantes. Le dossier déposé passera en commission qui validera ou non la demande. Les avis de la commission sont soumis au vote du conseil d'administration de l'Université.

Attention, sont exclus les projets qui sont validés dans le cadre de votre formation ainsi que le financement des dépenses courantes de fonctionnement (transports, repas et réceptions diverses...) n'impliquant aucun projet particulier.

Pour en savoir plus
vie.etudiante@univ-paris8.fr

Prolonger votre aventure entrepreneuriale hors les murs de Paris 8... C'est possible !

Il existe plusieurs types de structures : couveuses, incubateurs, pépinières, les coopératives d'activité et d'emploi, le portage salarial... Il peut être compliqué de savoir vers quel type de structure se tourner pour continuer à être accompagné sur son projet. Prenez le temps de la réflexion, étudiez ce qui est proposé en termes d'accompagnement et de services mais aussi des spécialisations de chaque structure avant de vous engager.

Nos conseils

- Bien définir vos besoins en termes de ressources et de services avant de rechercher les différentes structures existantes.
- Prenez soin de vous informer également sur les professionnels présents afin de déterminer si leur expertise, leurs compétences et leurs réseaux correspondent à votre projet.
- Contactez les anciens porteurs de projets pour connaître leurs points de vue sur cette expérience au sein de la structure que vous avez ciblée ; les a-t-elle aidés à concrétiser leurs projets ? À quel réseau donne-t-elle accès ? Quel financement ? Avantages et inconvénients de cette dernière, etc. ?